

Arrêté n° 2999 du 29.12.2023

**constatant la désignation et nommant les membres du Conseil de la culture, de
l'éducation et de l'environnement de la région Réunion (CCEE)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4432-9, R 4432-7 et R 4432-10 ;
- VU** la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n°2762 du 15 décembre 2023 portant composition du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la région Réunion (CCEE),
- VU** les désignations opérées en vertu de l'arrêté préfectoral précité ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de La Réunion

**Collège 1 : Organismes participant à la vie culturelle
(10 sièges)**

Secteurs d'activités	Nombre de sièges	Organismes et mode de désignation
Spectacle vivant (théâtre, musique, danse et lieux de diffusion de spectacles vivants)	4	<u>Lieux de diffusion</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir <u>Théâtre, cirque</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir <u>Danse</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir <u>Musique</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
Arts visuels (cinéma, audiovisuel, jeux vidéo, arts graphiques et plastiques, court métrage, éducation à l'image)	4	<u>Éducation à l'image</u> Dominique PICARDO (OROLEIS) <u>Court métrage</u> Elsa DAHMANI désignée par accord entre les associations Cinékour et La Kourmétragerie <u>Cinéma, audiovisuel, jeux vidéo</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir <u>Arts graphiques et plastiques</u> En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
Patrimoine écrit	2	Mario SERVIABLE désigné par accord entre les associations entre le cercle généalogique de Bourbon et l'académie de La Réunion En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir

**Collège 2 : Organismes participant à la vie éducative, à l'enseignement et à la recherche
(10 sièges)**

Secteurs d'activités	Nombre de sièges	Organismes et mode de désignation
Université et recherche	2	Laurence TIBERE (IRD) Gilles LAJOIE (Université -faculté des lettres et sciences humaines)

Enseignement	2	En attente de désignation pour 2 sièges à pourvoir
Vie éducative	6	
- lutte contre les addictions		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
- langue et culture		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
- éducation au numérique		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
- éducation par les sciences		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
- éducation à l'égalité homme/femme		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir par l'UFR
- lutte contre les discriminations		En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir

Collège 3 : Organismes qui participent à la protection et à l'animation du cadre de vie (10 sièges)		
Secteurs d'activités	Nombre de sièges	Organismes et mode de désignation
Éducation populaire et sport	4	Jean-François BEAULIEU (mouvement associatif de la Réunion -MAR) Gisèle SURJUS (CRAJEP) Sylvie LACOUTURE (LE-FR) Claude VILLENDEUIL (CROS)
Environnement et cadre de vie	3	En attente de désignation pour 2 sièges à pourvoir En attente de désignation pour 1 siège à pourvoir
Tourisme	2	Agnès LAVAUD (SYPRAL) Axel HOAREAU (IMaison de la mer et de la montagne)
Aménagement, développement local rural	1	Françoise WONG PIN (AD2R)

**Collège 4 :personnalité qualifiée concourant au développement culturel et social de la région
(1 siège)**

Personnalité qualifiée désignée par arrêté du préfet	Roger RAMCHETTY
--	-----------------

Article 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à la présidente du conseil régional de la région Réunion et au président du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement,

Saint-Denis, le

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général

Laurent LENOBLE

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de la Réunion. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Réunion. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite (le silence de l'administration au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).